Union locale des Syndicats confédérés de Quimper

Adresser la Correspondance

à la

MAISON DU PEUPLE

13 bis, Rue Jean-Jaurès

QUIMPER

QUIMP

TON SPACE

I avance de voti

sur le Préfet, avec mom ra

Téléph. 1.75

Compte Chèques Postaux : Rennes 26.160

30 JUIL 1937 DU FINISTÈRE

Quimper, le

uimper, le 29 Juil

PERMANENCE :

Lundi de 9 à 12 h. Mercredi 17 à 19 Jeudi 9 à 12

Vendredi 17 à 19

Samedi Ma 12 Monsieur le Préfet,

Monsieur le Préfet du Finistère.

J'ai l'honneur de porter les faits suivants à votre connaise

sance:

Monsieur Le Goff, Fabricant de petits meubles bretons, en Trinité, Plozévet, ne respecte pas la semaine de 40 heures et fais travailler également le jour de repos fixé le lundi.

Lundi dernier, Monsieur le Goff exiseaient que son personnel travaille. Les ouvriers excédés des abus répétés de la part de leur employeurs ne se présentérent pas à l'atelier.

Le mardi, ils voulurent reprendre le travail, mais l'employeur s'y refusa, en donnant comme raisons " que si hier lundi c'était le jour de repos des ouvriers qu'aujourd'hui mardi c'était le sien "

Cette provocation eut pour résultat que les ouvriers sent décidés à ne reprendre leur travail qu'avec la garantie indispensable correctant la semaine de 40 heures et la journée de repos.

J'ai fait part à ces camarades que je vous avisais de la sit vituation et Jeur ai conseillé de retourner au travail.

Je dois vous informer, Monsieur le Préfet, que les faits précités sont fréquents à Plozévet; la plupart des employeurs ne se conforment pas eux lois actuelles.

. Union locale des Syndicats confédérés de Quimper

Je ne doute pas que l'intervention de Monsieur l'Inspetteur du travail, éviterait les abus et par conséquent des conflits regretables? MAISON DU PEUPLE

En vous remerciant à l'avance de votre intervention,

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, avec mes remerciements anticipés, vas très respectueuses salutations.

du Finistère.

Lundi de 9 à 12 h. Marque

ceismos erjov é ajnavius ajiel sel retro

Vendredi

Monsieur Le Goff, Fabricant de petits meubles bretons, en Trinité, Plozévet, ne respecte pas la semaine de 40 heures et fais travailler également le jour de repos fixé le lundi.

Lundi dernier, Monsieur le Goff exiseaters que son personnel travaille. Les ouvriers excédés des abus répétés de la part de leur encloyeurs ne se présentérent pas à l'atelier.

-olome'l sism , lievert eprendre le travail, mais l'emplodur s'y refusa en donnant comme raisons " que si hier lundi c'était le jour de repos des ouvriers qu'aujourd'hui mardi

Cette provocation eut pour résultat que les ouvriers sont décidés à ne reprendre leur travail qu'avec la Sarantie indispensable concernant la semaine de 40 heures et la journée de repos

J'ai fait part à ces camarades que je vous avisais de la sis Atuation et Jeur ai conseillé de retourner au travail.

Je dois vous informer, Monsieur le Préfet, que les faits précités sont fréquents à Plozévet; la plupart des employeurs ne se conforment pas aux lois actuelles.